

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2023

ENQUÊTE SUR LES MANIFESTATIONS ILLICITES VIOLENTES - (N° 1064)

Tombé

AMENDEMENT

N° CL4

présenté par

M. Lucas, M. Iordanoff et Mme Regol

TITRE

Après le mot :

« manifestations »,

rédiger ainsi la fin du titre de la proposition :

« entre le 14 mai 2017 et le 14 avril 2023 ainsi que sur le maintien de l'ordre lors de ces manifestations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La présente proposition de résolution tend à se concentrer uniquement sur les manifestations contre la réforme des retraites et les mobilisations écologistes récentes. Il conviendrait d'avoir une vision plus globale en élargissant les bornes temporelles de la commission d'enquête - depuis l'élection du Président de la République.

Par ailleurs, la formulation du titre qui évoque des "manifestations illicites violentes" est imprécise et manque d'objectivité. Aussi il convient de supprimer les deux qualificatifs pour avoir une vision moins étroite du phénomène et élargir le champ d'investigation.

Enfin, le maintien de l'ordre est un des points clés pour comprendre et apprécier le caractère parfois violent de certains temps des manifestations. Aussi, il convient d'intégrer aux réflexions la conduite du maintien de l'ordre qui a parfois été fautive.